

REC 113
19 MAI 2017
Senillé Saint Sauveur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE SENILLE SAINT SAUVEUR

Date de la convocation
Jeudi 20 Avril 2017

Date d'affichage
21/04/2017

Nombres de membre
Afférents au Conseil
municipal : 26
Présent : 23
Volants : 26

SOUS - PREFECTURE
DE CHATELLERAULT
RECULE

- 4 MAI 2017

N°

001588

A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

L' an deux mil dix sept
Le 27 Avril à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de Senillé Saint Sauveur, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de PEROCHON Gérard, Maire.

Présents : M. PEROCHON Gérard, Maire, Mmes : DHUMAUX Sylvie, DOUADY Ghislaine, FAVARD Marylène, FONTAINE Isabelle, GOUY Béatrice, GUYONNET Géraldine, REGNOULT Stéphanie, SUSSET Catherine, TRANCHAND Nathalie, MM : BARON Christian, CHARBONNIER Alain, DAVAILLES Jean-Noël, ETIENNE Jean-Claude, GAILLARD Alain, GUILLY Jean, HENNEQUIN Jean-Claude, LEFORT Alain, MARTIN Dominique, MEHL Bruno, METAIS Jacky, RENAULT Jean-Pierre, RIVEREAU Dimitri

Excusés :

M. PROUST Alain a donné pouvoir à Mme GUYONNET Géraldine
M. JACQUEMIN Michel a donné pouvoir à Mme SUSSET Catherine
Mme VIOLLEAU Sophie a donné pouvoir à Mme TRANCHAND Nathalie

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRANCHAND Nathalie

7) Débat sur les orientations Générales du Projet d'Aménagement de Développement Durable

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 151-2, L. 151-5 et L. 153-12 ;

Vu la délibération du 30 octobre 2014 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme ;

Vu le projet d'Aménagement et de Développement Durables ;

CONSIDERANT qu'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a lieu au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de PLU conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'urbanisme;

M. le maire présente les différentes Orientations du PADD au Conseil Municipal :

- Préserver la zone Natura 2000 des Pieds Grimauds qui se situe à proximité directe du bourg de Senillé;
- Améliorer l'accès en bus de l'école en créant une nouvelle desserte;
- Agrandir la place de la Mairie pour créer un véritable espace public;
- Améliorer et sécuriser les déplacements dans le bourg, notamment les déplacements des piétons en direction de l'école;

La parole est donnée aux membres du Conseil municipal. Un débat sur ces orientations a lieu, les principaux échanges sont les suivants :

- Préserver la zone Natura 2000 des Pieds Grimauds qui se situe à proximité directe du bourg de Senillé;
- Améliorer l'accès en bus de l'école en créant une nouvelle desserte;
- Agrandir la place de la Mairie pour créer un véritable espace public;

- Améliorer et sécuriser les déplacements dans le bourg, notamment les déplacements des piétons en direction de l'école;

Le Conseil municipal indique que la présente délibération atteste que le débat sur les Orientations Générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables a eu lieu.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture de
Châtelleraut
le : 28/04/2017

et publication
du :



Le Maire
M. Gérard
PEROCHON